

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002](#) | [Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite_002-4-chem](#) | [Théorie du droit pénal. Fin XVIIIe siècle.](#)
[ItemBexon, Scipion-Jérôme, Développement de la théorie des lois criminelles par la comparaison de plusieurs législations, 1902](#) | [Définition de la police](#)

Bexon, Scipion-Jérôme, Développement de la théorie des lois criminelles par la comparaison de plusieurs législations, 1902 | Définition de la police

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0049

SourceBoite_002-4-chem | Théorie du droit pénal. Fin XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Bexon, Scipion Jérôme](#)

Références bibliographiques[Bexon, Développement de la théorie des lois criminelles par la comparaison de plusieurs législations, 1802](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb301014853>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Bexon, Scipion-Jérôme (1750-06-08 -- 1750-06-08)

TITRE Développement de la théorie des lois criminelles par la
comparaison de plusieurs législations

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1802

EDITEUR Paris : Garnery , 1802

Définition de la police.

49

"Le 1^{er} moyen d'ordre public, c'est le + simple et le + salutaire, c'est la surveillance de la police.

Elle veille pour la sûreté, le maintien de la propriété, elle s'occupe de la sûreté des h., en un temps qu'elle s'occupe de la conservation des valeurs et de rendre les crimes et les délits + rares, en les prévenant et en éloignant les occasions et les motifs d'un crime.

Elle procure des secours au malheur, à l'infirmité, du besoin à l'indigence. Bien et bonno pr h., elle poursuit les méchants, protège le bon; et si elle menace et surveille l'h. dangereux qui peut nuire, elle assure le repos de l'h. simple.

Elle cherche à les rendre heureux, un par les agréments de la vie et la gloire honnête" (Beccaria, D^{ict} de Cr^{im} Th. des Cr^{im} criminelles I. 1802) p 144



